

**DEPARTEMENT DE LA REUNION  
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine  
B.P. 374  
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N° 98 -2017-CDG  
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU  
JURY DU CONCOURS D'ANIMATEUR  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
(Externe - Interne - 3<sup>ème</sup> concours)**

---

**LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2011-558 modifié du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- VU le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,
- VU l'arrêté du 8 juillet 2011 fixant le programme des épreuves du concours interne et du troisième concours pour le recrutement des animateurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire.

**A R R E T E**

## ARTICLE 1 :

La liste des membres du jury du concours d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Externe – Interne – 3<sup>ème</sup> concours) est fixée comme suit :

### ELUS LOCAUX

- **PEROUMAL Stéphane** – Elu chargé des fêtes, animations et de la vie associative – Commune de Sainte-Marie – Président du Jury

- **CORRE Laura** – Elue déléguée à la culture et TIC – Commune de l'Etang-Salé – Suppléante du Président en cas d'empêchement

### FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- **CHAN-TONG Frédéric** – Attaché territorial – Directeur de la vie sportive – Commune de Sainte-Suzanne

- **LAGARRIGUE Josie** - Représentante du personnel de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire – Commune de Saint-Pierre - UNSA

### PERSONNALITES QUALIFIEES

- **M. Patrice CHAFFRE** – Attaché territorial – Directeur « démocratie participative » - Mairie de Saint-Denis

- **M. Jacky PRIANON** - Responsable de l'unité Protection des mineurs - Accueils collectifs - Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

## ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de la Réunion et affiché au Centre de Gestion de la Réunion.

## ARTICLE 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services par intérim du Centre de Gestion de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le 08 SEP 2017

La Présidente,



Viviane MALET

Le présent arrêté est certifié exécutoire  
étant transmis en Préfecture le 11 SEP 2017  
et affiché le  
La Présidente. 11 SEP 2017

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65 modifié le 28/11/83, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de la publication.